



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Desserte aérienne de Nice

Question écrite n° 30865

### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports sur la desserte aérienne de Nice. La crise de la covid-19 est extrêmement difficile pour l'économie des départements, notamment celui des Alpes-Maritimes où le tourisme représente 15 % du PIB. Plus spécifiquement, l'aéroport de Nice Côte d'Azur est un équipement structurant essentiel pour l'attractivité du département et les moteurs économiques de la Côte d'Azur. Or les responsables d'Air France ont récemment déclaré dans la presse que la « compagnie n'assurerait que 35 à 40 % de son programme de vols en juillet et en août », alors que le Gouvernement annonçait le 24 avril 2020 le plan de sauvetage « historique » de la compagnie Air France. Si ce programme de vol était confirmé, cela s'avèrerait particulièrement préjudiciable pour son économie. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour assurer une desserte régulière et soutenue du département, élément indispensable pour permettre la relance économique et la sauvegarde de l'activité de l'ensemble des acteurs touristiques de la région.

### Texte de la réponse

La crise sanitaire a profondément et durablement affecté le trafic aérien, avec une réduction drastique de l'offre jusqu'à 98 % au paroxysme de la crise. La direction d'Air France a toutefois décidé de maintenir tout au long de cette crise, et au cœur même de la période de confinement, une desserte minimale entre Paris et Nice pour assurer les déplacements dérogatoires. Pour l'été 2020, dans le contexte connu, Air France a réouvert progressivement aux réservations fin juin un programme vers Paris – Charles de Gaulle s'élevant à près de 50 % par rapport à celui de l'année dernière, avec l'optique d'augmenter progressivement ce taux, en fonction de la fréquentation constatée. Au vu de la situation géographique de Nice, Air France a programmé une montée en charge plus rapide. Dans ce cadre, la compagnie nationale a ainsi proposé, dans le courant du mois d'août, une offre correspondant à au moins 70 % de l'offre habituelle. Par ailleurs, la compagnie a réouvert ses navettes vers Paris-Orly le 1er septembre 2020. Les vols ont de nouveau été réduits durant le deuxième confinement, mais devraient progressivement ré-augmenter, en veillant néanmoins à l'évolution de la crise sanitaire. D'une manière générale, le Gouvernement est à la tâche non seulement pour soutenir la trésorerie de la compagnie, l'objectif est de permettre à Air France d'être en reconquête de parts de marché une fois que le trafic sera rétabli, mais aussi pour assurer la desserte de nos territoires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30865

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Transports](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2020](#), page 4553

**Réponse publiée au JO le :** [9 mars 2021](#), page 2138